Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Une leçon d'arithmétique

Après avoir reproduit samedi l'entrefilet paru mardi dernier, dans l'« Egalité », sous le titre « Nos Candidats », la « Croix » ajoute une long article dont nous extrayons le passage suivant :

« L'auteur de cet appel au peuple a dû, en l'écrivant, se tenir solidement les côtes. A moins qu'il soit un inconscient. Mais non, les militants du socialisme ne sont pas, en général, des inconscients, mais des roublards. Ils comptent sur l'incommensurable crédulité d'un grand nombre d'ouvriers et, avec une audace qui ne connait pas de limites, ils leur servent des boniments dont craindraient de faire usage les charlatans des places publiques.

« Il doit en être ainsi pour que l'*Egalité* ose écrire les énormités que l'on a lues plus haut.

« Affirmer qu'il existe à Roubaix une forte majorité socialiste, c'est commettre un mensonge. La vérité, c'est qu'il y a *eu*, *qu'il y a encore*, dans notre ville, beaucoup d'ouvriers se laissant prendre aux déclamations, aux promesses des socialistes parce qu'ils ne savent pas où ces derniers veulent les mener ; parce qu'ils ne se rendent pas compte du rôle de dupes qu'on leur fait jouer, parce qu'ils ne voient pas que les farceurs de la Sociale se servent d'eux comme d'un tremplin devant leur permettre d'arriver plus facilement à l'assouvissement de leur propre ambition, de leurs propres appétits. »

Nous pourrions répondre sur le même ton ; dire qu'il faut être atteint de crétinisme aigu pour accoucher de pareilles énormités, après quatre jours de méditations, traiter l'auteur de l'entrefilet de farceur, d'inconscient et de menteur.

Nous aimons mieux lui prouver qu'il a cherché à tromper ses lecteurs. Ce nous sera facile.

C'est égal, faut-il qu'ils se sentent atteints, les partisans de M. Motte, pour ne plus trouver autre chose que des injures pour arguments ?

Affirmer qu'il existe à Roubaix une forte majorité socialiste, c'est, dit la « Croix », commettre un mensonge !

N'est-ce pas plutôt un mensonge de nier cette majorité ?

C'est ce que vont nous apprendre les chiffres des derniers scrutins :

En 1904, les antimottistes, socialistes et radicaux, obtenaient 12.050 voix contre 10.658 aux réactionnaires, soit une majorité de 1.400 voix.

En 1906, Jules Guesde obtenait une grosse majorité dans les cantons Nord et Est, tandis que votre candidat était battu dans le canton Ouest.

Enfin, et ce sont les plus instructifs, voici les chiffres des élections cantonales de Juillet dernier :

Dans le canton Est, M. Motte obtenait 4.314 voix ; M. Buhrer, radical, 265, et notre ami Bailleul, 4.717.

Dans le canton Nord, M. Paul Régnier, votre homme, obtenait 3.654 voix ; M. Lerouge, radical, 242, notre ami Thérin, 4.276.

Dans le canton Ouest, M. Duforest, votre homme, obtenait 2.154 voix ; M. Ladam, radical, 226, et notre ami Dubled, 2.032.

Ceci dit, prenez votre meilleure plume et faites trois additions. Vous trouverez, 10,122 réactionnaires, 733 radicaux et 11.005 socialistes.

Mettons-nous ensemble tous les antimottistes ? Vous êtes en minorité de 1.616 voix.

Classons-nous les radicaux à part ? Nous avons sur vous une avance de 883 suffrages.

Tenez, pour vous faire plaisir, additionnons même les voix radicales et les vôtres. Quel est votre total ? 10.855, n'est-il pas vrai ?

Pour finir, une petite soustraction :

Nous avons encore, vous pouvez le constater par vous-même, 150 voix de majorité.

Voilà ce que disent les chiffres.

Toutes nos condoléances, cher confrère !!

R. L.

Aux Voleurs !

Cette fois, la mesure nous semble comble. Les grecs de la réaction veulent jouer les pièges du conseil municipal avec des dés pipés ou des cartes leur assurant la majorité des atouts.

Hier, nos camarades Debaisieux et Bailleul, étant allés demander communication des listes électorales, ont été éconduits par M. Roussel, un des ministres de Sa Majesté M. Motte.

— Vous ne les aurez pas ! a-t-il répondu ; et il ne put trouver aucun motif pour motiver son refus.

Mais il pensait : Vous ne les aurez pas, car tel est notre intérêt, tel est notre bon plaisir !

En effet, avec de pareilles gens, nous vivons en plein arbitraire. Ils font ce qu'ils veulent ; on dirait que tout leur est permis. Ils gouvernent Roubaix comme le « Roy » gouvernait la France avant 1789.

Tenez, nous avons entre les mains un petit volume écrit par M. Drillon, avocat à Lille, parent du directeur du « Journal de Roubaix », collaborateur judiciaire de ce journal.

C'est un des vôtres, Monsieur Roussel.

Or, lisez bien ce qu'il écrit :

« Il nous semble opportun de signaler que la liste électorale, comme les tableaux justificatifs, doivent être communiqués à *tout citoyen* et « à fortiori » à tout électeur de la circonscription, **afin de lui permettre l'exercice de son droit de réclamation ; il a le droit de les copier** ».

Ainsi donc, un Tourquennois, un Lillois, un Wattrelosien aurait le droit d'avoir ces listes que vous nous refusez ?

Mais, au surplus, pourquoi nous les refusez-vous, Monsieur Roussel ? Craignez-vous que nous disions à tous ce que vous avez avoué à nos amis ? Craignez-vous que nous proclamions votre frousse, que nous allions répétant partout :

« Vous savez, M. Roussel, le tombeur des tombeurs, l'homme imbattable, il a tellement peur, il est si certain d'être battu, qu'il croit devoir aller voter pour lui-même dans l'Epeule.

» Inscrit jusqu'ici au Raverdi, il a fait ce changement de domicile que ses amis veulent interdire aux ouvriers ; il s'est fait inscrire à sa fabrique ».

Mais, non, ce n'est pas cela que vous craignez, puisque, paraît-il, c'est légal.

Alors, que craignez-vous, vous qui refusez à des électeurs une liste électorale ou plutôt des tableaux rectificatifs dont vous devez, de par la loi, leur donner communication ?

R. B.

ÉCRASÉ ENTRE DEUX CAMIONS. — Voir aux Informations régionales.

LES CARS TAMPONNENT

Hier soir, vers cinq heures moins un quart, on pouvait voir sur la Grande-Place, un car F dont toutes les vitres étaient brisées.

Voici ce qui était arrivé. Une voiture appartenant à M. Huvenne, commerçant, demeurant à Lille, rue Fénelon, sortait de Roubaix, lorsqu'arrivée au Trocadéro, le cheval fut heurté par un tramway.

Du coup, la pauvre bête s'en fut mesurer la terre et allait être mise en bouillie lorsque le car s'arrêta.

Les brancards de la voiture et sa lanterne étaient complètement brisés. Le reste était endommagé.

Quant au tramway, ainsi que nous l'avons dit, il avait des vitres brisées.

Par bonheur, il n'y eut aucun accident de personne et le cheval s'en est tiré indemne.

UN TEINTURIER BLESSE

M. Louis Lamarque, teinturier, demeurant rue Courbet, cité Saint-Eloi, à Croix, occupé chez MM. Roussel et De Becker, rue Brézin, étant occupé dans la salle de teintures, heurta une pièce de bois.

M. le docteur Demoulin a constaté une contusion au pied gauche.

Le praticien a prescrit 25 jours de repos.

LA FRAUDE

Hier, vers cinq heures et demie du matin, le sous-brigadier des douanes, Henri Dumoulin et le préposé Lucien Godet, ont arrêté au passage des Hautes, le nommé Fernand Coutry, 20 ans, boulanger, demeurant à Nice, rue Saint-Vincent, 3, qui était porteur de deux sachets contenant 12 k. 500 de café, d'une valeur de 33 francs.

EN POUSSANT UN CHARIOT

M. Achille Brys, 28 ans, demeurant boulevard de Metz, cité Saint-Henri, manœuvre chez M. Léon Olivier, constructeur, rue Daubenton, est tombé en poussant un chariot Décauville. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait une entorse lombaire et des contusions au thorax.

M. le docteur Harlet qui a donné des soins, a prescrit six semaines de repos.

CAR ET AUTO

Vendredi, vers dix heures du matin, le tramway de Lannoy, en reculant place de la Liberté, accrocha l'automobile de Mme veuve Hannart, rue de Barbieux. Il n'y a heureusement que des dégâts matériels.

BRAS FRACTURE

Une soigneuse de la société anonyme de teinture et d'impression, de la rue Boucher-de-Perthes, Mlle Louise Derache, 28 ans, demeurant rue des Anges, 39, a eu le bras gauche pris sous un rouleau d'impression.

M. le docteur Lepers a constaté une forte contusion du poignet gauche, de l'avant-bras, avec fracture probable. Le praticien a prescrit un mois de repos.

APPEL AUX ELECTEURS

Tout est mis en œuvre par les réactionnaires pour tripatouiller les listes électorales. Nous engageons donc tous nos amis à vérifier qu'ils sont bien inscrits dans la section où ils habitent.

Ils pourraient être bien surpris, s'ils ne le faisaient pas, de se voir, en mai, obligés de voter ailleurs.

On n'a pas mis tout en œuvre pour obtenir le maintien du sectionnement si ce n'est pas dans l'intention de s'en servir.

IMPOSSIBLE

Eclipser le renom, entraver le succès,
Colossal du Congo, roi des savons français ?
On viderait plutôt d'un trait, comme une tasse,
La Méditerranée !... Y songes-tu, bagasse !
Un troubadour, au savonnier Victor Vaissier.

HOMONYMIE

Il y a quelque temps, un certain Jean Dejode, dit Emile le Blanc, était condamné pour vol. Cette semaine, son homonyme, Jean-Louis Dejode, demeurant 29, Grande-Place, se présentait à la mairie, bureau des élections, pour se faire inscrire sur les listes électorales. Aussitôt qu'il eut décliné ses nom et prénoms, on lui dit : « Comment, vous n'êtes pas en prison ? »

Dejode eut vite fait de prouver qu'il y avait erreur, et qu'il s'agissait d'un autre Jean Dejode. Il quitta le bureau des élections et, arrivé dans la rue, il rencontra deux amis qui, sans plus de façon, lui demandèrent : « Tiens, tu as déjà fini ta prison ? »

Dejode, que ces aventures ennuient, nous prie de dire qu'il n'a rien de commun avec le Dejode condamné dernièrement.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche. 596.

A QUI LE TONNEAU ?

M. Louis Lejeune, demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, 51, a trouvé un tonneau de bière, marqué J. D., boulevard de Reims.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 25. — On a coté ce matin en Bourse : 5 40 janvier ; 5 32 février V ; 5 27 mars ; 5 22 avril A ; 5 22 mai ; 5 20 juin A ; 5 17 juillet A ; 5 17 août A ; 5 17 septembre A ; 5 17 octobre A ; 5 12 novembre ; 5 10 décembre.

Affaires enregistrées en Bourse à midi : 5,000 kilos sur juin à 5 15 ; 15,000 sur juin à 5 17 ; 5,000 sur novembre à 5 12 ; 5,000 sur juillet à 515 ; 5,000 sur août à 5 15 ; 10,000 sur octobre à 5 17 ; 10,000 sur avril à 5 25 ; 10,000 sur mai à 5 22 ; 5,000 sur février à 5 30 ; 5,000 sur mars à 5 27 ; 5,000 sur janvier à 540 ; 5,000 sur février à 5 32. — Total : 85,000 kilos.

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

TOMBE D'UNE ECHELLE. — Chez MM. Dujardin frères, M. Pierre Reynaert, 63 ans, chauffeur, rue de Gênes, 44, s'est fait une entorse du pied gauche en tombant d'une échelle.

Quinze jours de repos.

BLESSE A LA MAIN. — Chez MM. Ernoult-Bayart frères, M. Oscar Béraud, 34 ans, apprêteur, rue Vaucanson, 26, a eu la main droite comprimée entre le bâti et un rouleau de manique.

Quinze jours de repos.

EN SOULEVANT UNE PIECE. — Chez MM. Deschepper et Cie, M. Gustave Joye, 16 ans, aide-tondeur, rue de Béthune, 2, s'est fait une contusion à l'épaule gauche en soulevant une pièce.

Quinze jours de repos.

MAIN COMPRIMEE. — Chez MM. Henri Huyghe et fils, M. Joseph Desobry, 24 ans, homme de peine, rue de Béthune, 12, a eu la main droite *prise* entre des pièces de bois en déchargeant un camion.

Quinze jours de repos.

BRULURES. — Chez M. Motte-Bossut fils, M. Jean-Baptiste Charlet, 31 ans, chauffeur, rue Nain, 52, a été brûlé aux deux pieds par un jet de vapeur.

Quinze jours de repos.

UNE ENTORSE. — Chez MM. Mausse et Renard, le jeune Paul Vanhoecke, 13 ans, 109, rue des Anges, s'est fait une entorse du pied droit en tombant.

Quinze jours de repos.

Théâtre, Fêtes et Concerts

THEATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX. — Ce soir dimanche, à huit heures et demie, séance de magnétisme et de spiritisme par le docteur KALDER avec son remarquable médium, Mlle Léone Guilbert, ex-sujet du docteur Farcot.

THEATRE DU FONTENOY

Aujourd'hui, dimanche 26 janvier, à six heures précises : LES EXILES, drame en neuf tableaux, de Victorien Sardou.

Le spectacle commencera par PARENTS DE PROVINCE, vaudeville.

Prix ordinaires des places.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 25 janvier 1908

Naissances. — Léon Gydé, rue de l'Epeule, 1re cour Lampe, 14. — Maurice Debrulle, rue de Blanchemaille. — Joseph Deraedt, rue de Blanchemaille. — Polydore Patou, rue de Blanchemaille. — Julien Cailleaux, rue de Blanchemaille. — Marthe Leclercq, rue Boucher de Perthes, 25. — Marguerite Lemaire, boulevard d'Armentières, 107. — Ernest Carnois, rue Saint-Georges, 27. — Fernand Verbrigghe, rue de la Ruche, 42.

Décès. — Henri Mortier, 29 ans, teinturier, rue de Blanchemaille. — Jean Lehouck, 67 ans, conducteur de machines, rue de Blanchemaille. — Catherine Pratte, 80 ans, sans profession, rue de Rome, 91. — Désiré Mercier, 63 ans, cordonnier, Grande-Rue, 61. — Georges Mansart 32 ans, mécanicien, rue des Vélocipèdes, cour Faidherbe, 1. — Hector Ménart, 29 ans, dresseur, rue du Luxembourg, 137. — Yvonne Supply, 3 mois, rue de Blanchemaille. — Marie Deceuninck, 5 jours, rue de Blanchemaille. — Eline Dumont, 40 ans, ménagère, rue Hoche, 6. — Pauline Devisscher, 66 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Nathalie Capart, 75 ans, sans profession, rue de Barbieux. — Henri Grouillon, 62 ans, sans profession, rue de Barbieux.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

UNE AFFAIRE DELICATE. — Voir aux Informations régionales.

ON A RESTITUE 400 FRANCS

Nos lecteurs se souviennent peut-être du vol qui fut commis, le 11 janvier, au préjudice des époux Pottier, rue Ma Campagne. Dix billets de cent francs furent dérobés pendant leur absence.

Or, samedi matin, en sortant de chez elle, Mme Pottier a trouvé, près de la porte, quatre billets de cent francs enveloppés dans un papier sur lequel on avait écrit : « J't'rapporte un mioche et le reste l'ai partagé avec ma compagnon. Te mangeras pas tout, te le vois bien ».

Plaisanterie de mauvais goût. Il ne serait peut-être pas nécessaire d'aller très loin pour en découvrir l'auteur.

POULES ET COQ

Quatre poules et un coq ont été volés la nuit dernière chez J.-B. Leclercq, agent d'affaires, rue de Varsovie.

ENTRE AUTO ET VOITURE

Samedi après-midi, une auto conduite par Cyrille Vandamme a heurté la voiture d'Edmond Mayot, boulanger à Croix, qui passait rue du Fresnoy.

La voiture a eu un brancard brisé.

DANS LES POSTES

Nous apprenons que M. Crombez, commis des postes, vient d'être nommé receveur à Aire-sur-la-Lys.

M. Crombez habitait Tourcoing depuis neuf ans. A diverses reprises nous appréciâmes sa parfaite urbanité. Aussi nous réjouissons-nous aujourd'hui de son avancement.

LES AUTOS VONT TROP VITE

L'agent de police Crélin dressa procès-verbal, vendredi soir, à un conducteur d'auto, Joseph Pillard, 27 ans, au service d'H. Kesten, négociant, place Thiers, qui menait son véhicule à une allure excessive. Le chauffeur, furieux, ayant prononcé quelques mots malsonnants, fut conduit au poste où il passa la nuit. Il y dissipa sa rage. On le relâcha samedi matin.

LA FRAUDE

Les préposés des douanes de la Marlière ont arrêté, dans la nuit de vendredi à samedi, Henri Pannecoucke, 12 ans, né à Bondues, et Richard Stemput, 11 ans, né à Tourcoing, porteurs de 5 kilos de café vert, d'une valeur de 16 francs. Les deux petits fraudeurs ont été conduits à Lille samedi après-midi.

LE CONCERT DE BIENFAISANCE DU 2 FEVRIER

M. Fertinel, le délicat artiste du Grand-Théâtre de Lille, prêtera son concours à la fête de bienfaisance du 2 février. Cet excellent comédien qui est aussi un fin humoriste et qui compte à Tourcoing de légitimes sympathies, sera très applaudi. Il s'acquittera à merveille de la tâche qui lui sera confiée. Les pauvres, au profit desquels sera donné le concert, bénéficieront grâce à lui d'un supplément de recette.

UNE REUNION DE CABARETIERS

Vendredi soir, une partie des cabaretiers et débitants de boissons de Tourcoing s'est réunie 50, rue du Château, sous la présidence de M. Pluquet, assisté des membres du Comité du Syndicat des cabaretiers de Tourcoing et de MM. Nénon, président ; Duval, secrétaire ; Durot et Cocheteux, syndics du Syndicat de Lille. M. Pluquet a prononcé quelques paroles. « Unissons-nous, a-t-il dit en substance, et défendons-nous contre la loi sur les fraudes qui entrera en vigueur le 3 mars prochain.

Puis M. Nénon a annoncé à ses collègues que le Syndicat des cabaretiers et cafetiers espère obtenir bientôt la suppression des licences. L'orateur a ensuite commenté la loi de limitation des débits de boissons et la loi sur les fraudes.

La réunion, commencée à neuf heures environ, a pris fin à onze heures.

CHEZ LES ENFANTS DE NEPTUNE

Water-polo. — Lundi soir, à sept heures, à l'établissement des Bains municipaux de la rue du Printemps, match entre les équipes premières du Racing-Club de Roubaix et les « Enfants de Neptune » de Tourcoing. L'équipe tourquennoise est ainsi composée : Avants, Allard, Flament ; Demi, Parsy ; Arrière, Delannoy, G. et A. Prouvost ; gardien de but, Van Watterloo ; suppléant, Beulque.

La partie sera arbitrée par Génard Liboire.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui, à partir de midi, MM. Decrême, 51, rue Saint-Jacques ; Decouvelaere, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville ; Lesage, 121, rue de Roubaix ; Basse, 59, rue de la Croix-Rouge ; Gratenois, 227, rue de Dunkerque ; Declerck, 164, rue de Menin.

POPULATION ETRANGERE

Du 19 au 26 janvier, on a constaté l'entrée en France par Tourcoing de 18 étrangers, ainsi répartis : 6 hommes, 5 femmes et 7 enfants. Il est sorti 2 hommes et 2 femmes.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 25 janvier 1908

Naissances. — Dessauvages Madeleine, rue Famelart, 25. — Thieffry Yvonne, boulevard Gambetta, 369 bis. — Vandenbulcke Albert, rue de Gand, 689. — Lallemant Gaspard, rue de Bouvines, 117.

Publications de mariages. — Entre : Bouche Henri, rattacheur, rue des Cinq-Voies, 162, et Hoste Louise, lessiveuse, à Mouscron. — Cassel Jules, débourreur, rue de Roulers, 86, et Wiseur Valentine, retordeuse, rue de Gand, 552. — Detavernier Georges, employé, à Tourcoing, et Derain Liévine, employée, à Mouvaux. — Lempire Léon, employé, à Croix, et Decuypère Eugénie, confectionneuse, rue des Villas, 8. — Lebrun Charles, forgeron, rue Saint-Roch, 15, et Verdonckt Flore, piqûrière, rue du Tilleul, 178. — Moerman Cyrille, rattacheur, rue de l'Epinette, 225, et Beulque Adèle, dévideuse, rue du Dahomey, 186. — Noppe Jules, ferblantier, rue du Luxembourg, 46, et Delgrange Laure, couturière, rue de Renaix, 22. — Omez Jean, loueur de voitures, rue Malcense, 80, et Decoopman Gabrielle, soigneuse, rue de l'Epine, 2. — Rosselle Octave, domestique, à *Tourcoing*, et *Legley Irnime*, soigneuse, à Wattrelos. — Sion Jean, désatnateur, à Tourcoing, et Lemaître Elisabeth, sans profession, à Halluin. — Spittael Georges, tôlier, rue du Dahomey, 74, et Bovyn Louise, tisserande, à Roubaix. — Vandeplanque Camille, employé, à Roubaix, et Parent Angèle, couturière, à Lys-lez-Lannoy. — Vendrisse Henri, magasinier, rue de la Croix-Rouge, 86, et Pattyn Germaine, retordeuse, rue de Rome, 14.

Décès. — Crétal Zoé, 48 ans, sans profession, rue de Nancy, 13. — Rigaux Jacques, 1 an, rue Serpentine. — Leconte Albert, 1 mois, rue des Girondins, 32. — Vienne Joseph, 57 ans, menuisier, rue de Fives, 18. — Lorthiois Charles, 64 ans, négociant, rue de Wailly, 20. — Guilbert Denise, 1 mois, rue Fin-de-la-Guerre, cour Cambon, 6. — Debisschop Marie, 7 mois, rue Nationale, 5.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Fiselle François, garde-frein à l'usine Isaac Holden, s'est fait une entorse tibio-tarsienne en tombant de la locomotive.

Durieux Jacques, journalier, à la même usine, a reçu des contusions au coude droit en manipulant une pella.

Duflos Joseph, domestique à la maison Liagre, contusion du gros orteil droit, touché par le pied d'un cheval.

Woiemberghe Richard, chargeur, maison *Holden, contusions du pied gauche et plaie* à la jambe droite, suites de chute.

Béague Jules, apprenti imprimeur, maison Lefebvre et Nitte, plaies contuses des faces palmaires et dorsales des index et médius droits, a eu la main comprimée entre une planche et le tablier de la machine.

VOL. — Un nommé Stockmann Ivo, 24 ans, apprêteur, s'est présenté hier chez un carrossier de la rue de l'Ermitage pour vendre une charrette-baladeuse. Un acompte de deux francs fut versé par le carrossier, qui avait des doutes, puis il invita Stockmann à revenir pour recevoir le reste.

Ce carrossier avertit immédiatement le garde Spriet, qui attendit, accompagné de son chien, le retour du pseudo-propriétaire de la voiture. Stockmann reparut, en effet, mais prit la fuite rue de la Carrière Dupire en apercevant le garde.

Le chien du garde, lancé sur le voleur, le culbuta et le tint en respect pendant quelques minutes. M. Spriet n'eut pas de peine à le mettre en état d'arrestation, ce qui fut fait.

RIXE. — Procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police contre les nommés Decobecq Henri, rattacheur, et Dethier Toussaint, fileur, pour violences et coups.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Boudry Edmond et Jules, rue de Thionville. — Vest Ernest, rue Jeanne d'Arc, 22. — *Demarcq* Bertha, rue de Maubeuge, 8.

Décès. — Quesnoit Emmanuel, 84 ans, veilleur, rue des Ogiers.

HEM

Une maison hantée

D'étranges histoires courent dans la commune et la région. On ne parle rien moins que d'une maison hantée !

C'est au hameau de Civron qu'elle se trouve. Elle est habitée par M. Droulers qui, pas plus que sa femme, ne se félicite de la petite visite des « sorciers ».

En effet, la chose n'a rien de gai.

Songez un peu ! Mme Droulers est prise de fréquentes attaques de nerfs, paraît-il, et, lorsque M. Droulers s'assied, il lui est impossible de se relever.

Il est bon de s'asseoir, mais on se fatigue aussi d'être debout.

Le curé, appelé, serait, nous assure-t-on, venu bénir la maison, mais les « diables » ont été plus forts que son eau bénite et la mystification continue.

On se demande dans le pays comment tout cela se terminera, mais ces histoires moyenâgeuses de diables et de sorciers n'empêchent pas les gens de dormir.

WATTRELOS

LA FRAUDE. — Lucillien Ruel, sous-brigadier des douanes, et le préposé Jean Gaurene, ont arrêté vendredi, vers 10 heures 45 du soir, le nommé Charles Gugiemus, 28 ans, manœuvre, sans domicile fixe, qui remontait vers la frontière avec trois chiens de forte taille.

Les chiens se sont sauvés ; ils sont estimés à 150 francs.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez Leclercq-Dupire, un jeune bacleur, Nutte Henri, 14 ans et demi, demeurant à Evregnies, s'est blessé en tombant sur une caisse.

Chez Deschamps, fabricant de colle, au Sartel, un journalier, G. Haustrat, 25 ans, demeurant rue Thiers, s'est brûlé le pied gauche.

Repos de six jours.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Albert Bossut, *Houzarde-en-Tiberghien.*

Décès. — Pélagie Delgrange, 81 ans, Bas-Chemin. — Angèle Belin, 2 mois, Beaulieu-en-Castelain. — Florentine Dubrulle, 67 ans. — Carlos Deblauwe, 48 ans, rue des Trois-Pierres, 2.

Lille

La journée des tamponneurs

Rue de Douai un car E s'abîme contre un lourd camion.

Si en règle générale ce sont les cars qui tamponnent et brisent les véhicules, il leur arrive quelquefois qu'un de ces derniers leur résiste et prend ainsi une petite revanche.

Ce fut un car de la ligne E qui a subi ce petit mécompte.

Il était six heures et demie du soir, hier, lorsque le car E, 526 venant de Ronchin, arrivait au carrefour des rues d'Arras et de Douai, se dirigeant vers la rue Solférino.

Un camion de la maison Brouta, attelé de deux chevaux, et lourdement chargé de marchandises qui passait à ce moment sur les voies, n'ayant pu se dégager à temps, fut tamponné.

Le choc fut violent, et tandis que le camion quelque peu abîmé continuait tranquillement sa route, le car tamponneur avait subi des dégâts sérieux.

Tout son devant fut défoncé et la galerie, les pièces de fer à l'avant tordues.

Ce fut un heureux hasard que le wattman sortit indemne de la collision.

Au passage du car, lamentablement démoli sur le devant, de nombreux passants s'amusaient fortement. Cependant, d'autres trouvaient que le camion avait été téméraire d'avoir osé résister et leur conseil était qu'il se tint sur ses gardes.

Le car avarié dut regagner le dépôt en hâte.

OUBLI FACHEUX

Un nommé Georges Cambien, âgé de 30 ans, garçon boulanger, rue de Paris, 171, était récemment condamné, en Belgique, pour vol.

Facilement oublieux, Cambien coulait ici des jours heureux, lorsque, brusquement, hier matin, *deux agents délégués par M. Pa*risot, chef de la sûreté, vinrent lui présenter un mandat d'extradition du gouvernement belge.

Très vexé, le « mitron » dut suivre les agents, qui l'ont conduit à la maison d'arrêt, d'où il sera dirigé sur la frontière.

LES DANGERS DE L'INATTENTION

Samedi, vers 9 heures 30 du matin, le jeune Georges Richard, âgé de 13 ans, passait parvis Saint-Maurice, quand soudain il alla se jeter dans les jambes d'un cheval traînant l'omnibus de l'Hôtel Moderne.

L'infortuné gamin roula sur la chaussée, d'où des passants, témoins de l'accident, s'empressèrent de le relever.

Conduit dans une pharmacie voisine, le blessé y reçut les soins d'un docteur, qui constata que dans sa chute il s'était foulé le poignet gauche et portait, en outre, une forte contusion à l'œil droit.

Le jeune Richard a pu regagner le domicile de ses parents, 36, rue Jean-Jacques Rousseau.

AU FEU !

Samedi, vers 10 heures un quart du matin, un feu de cheminée, qui n'a occasionné aucun dégât, s'est déclaré chez Mme veuve Laderrière, 61, rue Jacquemars-Giélé.

Les pompiers de la rue du Fresnes l'éteignirent avec l'aide d'une bouteille de sulfate.

Douai

UN DOUAISIEN MORT AU MAROC

Un télégramme reçu par le colonel du 1er régiment du génie, à Versailles, lui annonçait que le sapeur aérostier Pession Marcel-*Pierre était décédé le* 18 janvier, à Casablanca, de la fièvre typhoïde.

Une lettre fut alors adressée au maire de la commune de Lambres, en le priant d'informer avec les plus grands ménagements la mère de l'infortuné jeune homme.

Dans cette lettre, après avoir exprimé les condoléances du régiment auquel appartenait Pession, le colonel fait le plus bel éloge du défunt. Comme son père, ancien adjudant d'artillerie, il avait, dit-il, le goût du métier militaire, et depuis son incorporation il s'était attiré l'amitié de tous ses camarades par son bon caractère et son amabilité.

Il termine en assurant la malheureuse famille qu'il est certainement l'interprète de tous ses camarades de Casablanca et de Versailles, ainsi que de ses chefs pour témoigner les profonds regrets que cause cette disparition si inattendue.

Nous ne pouvons mieux faire que de nous joindre à tous ceux qui ont connu Marcel Pession pour adresser à cette famille si *cruellement éprouvée nos plus sincères condoléances.*

Pession était né à Douai ; depuis quelque temps sa mère était allée habiter Lambres.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CRIME DE VAUCELLES

RENVOI EN ASSISES

M. Gachet a clos son instruction concernant le crime de Vaucelles, dont nous avons eu l'occasion de parler, il y a quelques semaines, à la suite de l'arrestation de Ringeval et de Ardhuin, les assassins présumés du braconnier Leveau.

Le dossier de l'affaire a été adressé à la Chambre des mises en accusation, qui a renvoyé devant la cour d'assises du Nord les deux inculpés.

Ceux-ci comparaîtront devant la cour probablement à la session de février prochain.

SOLESMES

INCENDIE. — *Un incendie a éclaté à l'es*taminet de la Croisette, tenu par M. Henri Boëz, cabaretier, et appartenant à M. Augustin Ledieu, brasseur à Briastres. Une partie de la toiture a été la proie des flammes, mais grâce à l'intervention rapide des pompiers et de la population, le feu a été promptement éteint.

L'incendie aurait été occasionné par l'imprudence d'un locataire, qui serait allé dans son grenier rempli de bois avec une lampe.

Les dégâts, s'élevant à 2,000 francs, sont couverts par une assurance.

BULLY-GRENAY

AU VOLEUR. — Après avoir escaladé un mur de clôture et pénétré dans la cour de l'habitation de Voisin Camille, route de la fosse 2, des malfaiteurs ont enlevé plusieurs paires de drap, des essuie-mains, des mouchoirs de poche, un corsage de femme, des bas, un gilet d'homme, placés sur des fils de *fer pour sécher.*

LOCON

DEVALISEUR DE POULAILLER. — La nuit, réveillé par les aboiements de son chien Lallain Parfait, cabaretier rue du Pont-de-Méplaux, descendait dans sa cour. Il s'aperçut qu'un maraudeur venait de visiter son poulailler. Il vit d'ailleurs le voleur qui filait à travers champs. Lallain croit l'avoir reconnu et a porté plainte.

PAS-DE-CALAIS

PARIS-PLAGE

ENTRE COUVREURS. — Gaston Leroy, couvreur à Cucq, est monté sur le toit d'une maison en construction où travaillait le couvreur Blanchard Paul et a porté des coups à ce dernier, qui se hâta de descendre, craignant d'être précipité sur le sol. Leroy le poursuivit et le frappa de nouveau quand il l'eut rejoint, le terrassa et le menaça de le tuer. M. Blanchard jugea plus prudent de détaler.

PONT-A-VENDIN

UN HOMME A L'EAU. — Vendredi, vers onze heures du matin, le nommé Jombart, zingueur-serrurier, était occupé à monter une cheminée *en tôle* sur une péniche amarrée dans le canal quand, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau.

Témoins de l'accident, trois mariniers se portèrent à son secours et, après bien des efforts, parvinrent à le retirer de sa critique position.

Jombart en a heureusement été quitte pour un bain froid et... la peur !

MONTREUIL

VOL DE CHARBON. — Le charretier Lœuillet Léonce, de Beaumerie, étant ivre, a volé en gare un *sac d'anthracite* appartenant à M. Cléton.

Il a récolté un procès-verbal.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Le drame de Cysoing

C'est hier que cette lamentable affaire eut son dénouement devant le tribunal, l'état de la victime que l'on crut perdue tout d'abord, s'étant sensiblement amélioré.

LES DEMI ALIENES

Une fois de plus s'est posée devant les magistrats la question de la responsabilité pénale des individus physiquement tarés et dont le moral ne peut échapper, d'après la science moderne, à une certaine et partielle oblitération.

On ne peut, sans barbarie, demander la répression des actes auxquels se livrent en pleine crise, ou obéissant à des impulsions maladives, épileptiques, hystériques, alcooliques délirants, dégénérés et névrosés de tous ordres, mais faut-il attendre pour entreprendre le traitement, le redressement moral et physique de ces malades qu'ils se soient livrés à des actes qui les signalent à l'attention de la justice, laquelle en fin de compte se dessaisit entre les mains de la thérapeutique ?

Il ne suffit pas d'invoquer la responsabilité collective, de demander à la société lorsqu'un délit est commis, de se débarrasser par l'emprisonnement ou par l'internement dans un asile des *êtres dangereux. Il y a des responsabilités isolées* auxquelles il faudrait que l'on s'habitue ; *la famille* qui est à même de juger de l'état de déséquilibrement d'un de ses membres, le médecin habituel qui ne saurait se tromper de beaucoup sur la mentalité de ses sujets, ont le devoir de s'éviter à eux et aux autres les dangers d'un irresponsable vaguant en liberté.

N'oblige-t-on pas à la déclaration des maladies épidémiques ou contagieuses ?

On dira que la réglementation ferait tomber dans l'abus et que l'on reverrait bien mieux, grâce à elle des internements d'hommes sains dont auraient besoin de se débarrasser des familles et individus.

Evidemment le problème est complexe, mais il n'est pas insoluble.

CRIMINEL IMPULSIF

Louis Abraham, 18 ans, manœuvre de maçon, à Cysoing, est un des vivants numéros de ce catalogue de déchets d'humanité.

Une de ses sœurs fut internée. Quant à lui, outre la part de loufoquerie qu'il trouva dans son berceau, il fit dans sa jeunesse une chute sur la tête, eut le crâne fracturé et des désordres en *résultèrent du côté de la mastoïde.*

Le 15 décembre, une bande de conscrits fêtait joyeusement dans l'estaminet de son père, à Cysoing, et comme les jeunes gens ont la plaisanterie facile et inconsidérée, on plaisantait un peu Louis Abraham. Un conscrit, du nom de Delannoy, alla trop loin peut-être, et Abraham à un moment donné, se précipita sur lui dans l'intention de le battre.

Le cousin germain d'Abraham, M. Arthur Preele, 43 ans, tisserand, à Cysoing, s'interposa. Furieux, l'accusé bondit jusqu'à une table sur laquelle il mangeait, saisit un couteau de cuisine effilé qui s'y trouvait et par deux fois frappa dans la poitrine son cousin qui s'affaissa, baignant dans le sang, un poumon perforé.

Le coup fait Abraham s'enfuit et ne fut arrêté, bien qu'il n'ait pas essayé de se cacher, qu'un jour et demi plus tard.

Le docteur Dutilleul a examiné la victime et l'accusé. M. Preele va mieux et sera bientôt rétabli, quant à Abraham l'expert ne lui reconnaît qu'une responsabilité infime sinon nulle.

Le tribunal condamne Louis Abraham à six jours de prison avec sursis. C'est trop ou pas assez.

Trop si on l'a jugé irresponsable auquel cas l'asile le réclamait, pas assez si on lui a supposé la moindre parcelle de propos délibéré.

JEUNE GREDIN

Encore un drame du couteau, *le héros* est un gamin de treize ans, méchant, vicieux et à rancunes persistantes.

Depuis longtemps, il poursuivait et accablait de ses méchancetés de mauvais gamin, la jeune Suzanne Roisin, 12 ans, rue de Paris, 269.

Le 29 décembre, Auguste Delahaye, qui habite rue des Etaques, 20, attaquait dans la rue des Sots, la fillette qui allait faire une course pour sa mère. Il la guettait, son couteau ouvert *et lorsqu'elle sortit de cette maison*, il la frappa au hasard lui faisant à la main une grave et cruelle blessure.

Le mauvais garçon avait déjà essayé de satisfaire sa haine pour la petite Roisin, au square Ruault ; il tentait quelque temps avant de l'étrangler, un autre jour, il l'assommait à coups de bâton.

Vu son âge, on le remet à ses parents, mais il fera bien de se tenir tranquille pour éviter la maison de correction.

TOUJOURS DES COUPS

Jules et Achille Valruane, 20 et 25 ans, charretiers chez M. Cornille, cultivateur à Mouvaux, se mettaient en tête, le 16 décembre, d'arrêter le travail et de débaucher tous les ouvriers de fermes des environs.

Cette tournée champêtre n'alla pas sans nombreuses stations dans les cabarets et bientôt éméchés les deux frères se livrèrent à des violences sur ceux qu'ils rencontrèrent.

Ils échouèrent à Tourcoing et y furent arrêtés lorsqu'ils venaient de dételer de force les chevaux d'un chariot. 3 mois de prison à Jules, 2 mois à Achille Valruane, puis 16 fr. à chacun pour défaut de déclaration d'étrangers.

× × ×

Le 8 décembre, au cabaret des « Amis Réunis », à Lambersart, on discutait pigeons, on fit des paris, puis, comme de juste, on se disputa ; on se battit. M. Alph. De Rycke, 32 ans, de Lambersart, eut la cheville brisée. Pour ce fait, Jean Callens, 30 ans, carreleur à Lambersart, est condamné à 8 jours de prison avec sursis ; Léon Vandamme, 28 ans, garçon blanchisseur à Lambersart, 15 fr. d'amende. Lucien Lemahieu, 31 ans, de Lomme, est acquitté.

AUDACIEUX GAMIN

Le 19 décembre, M. Henri Delzenne, commis des postes à Tourcoing, faisant sa caisse derrière son guichet, avait posé sur la tablette une pile de vingt pièces de 5 francs quand un collègue l'appela à quelques mètres de là pour un renseignement.

Son absence ne dura pas une minute, le temps de tourner le dos, mais pendant ce temps une main habile s'était glissée à travers le guichet fermé avec un carton et avait enlevé seize pièces de la pile.

Le coupable était le nommé De Kimpe Jean, 16 ans, trieur à Tourcoing, qui, avec les 80 fr., fit une noce sérieuse dans un estaminet de la rue de Tourcoing, à Roubaix, où une demoiselle de conquête facile l'amusa et lui prit son argent.

On le remet à sa mère qui promet de désintéresser l'employé volé.

LES VOLS

Nous avons raconté comment des ouvriers employés à la pose d'un ventilateur électrique dans la cave de M. Montel, restaurateur, Grande-Place, à Lille, avaient percé les tonneaux et s'y étaient outrageusement enivrés.

Amédée Destrebecq, 25 ans, maçon, qui fut condamné à 3 mois de prison et fait opposition, voit sa peine confirmée.

× × ×

Même jugement pour Achille Vanhallewyn, 22 ans, et Polydore Vanlerberghe, 27 ans, terreurs des clapiers et poulaillers d'Halluin, qui font opposition à une condamnation à 3 mois et 1 jour.

× × ×

Le jeune Léonard Spitaels, 15 ans, imprimeur à Roubaix, 61, rue de France, qui a volé une quantité de timbres à M. Bonnier-Salé, imprimeur, 10, rue Neuve, est envoyé dans une maison de correction.

ENCORE LE LAIT

Le 31 octobre, un prélèvement était fait sur le lait mis en vente par M. Dheygère Paul, 58 ans, cultivateur à Wattrelos. L'analyse révéla la présence de 2,3 de beurre au litre. Une contre-expertise prétendit au contraire à un mouillage dans la proportion de 10 %.

Le cultivateur explique que ses vaches ayant eu la fièvre aphteuse, le vétérinaire avait prescrit une purgation et des nourritures rafraîchissantes, causes de la faible consistance du lait saisi à ce moment.

Devant cette nouvelle énigme pour la science des experts, le tribunal acquitte Dheygère.

AFAIRES DIVERSES

15 jours de prison et 200 francs de dommages et intérêts à Ypreux Georges, cabaretier, rue Masséna, à Lille, pour détournement d'objets saisis par M. Rigoulet, brasseur à Courrières.

— 50 francs d'amende pour banqueroute simple à Albert Veys, couvreur, rue du Port, 92, à Roubaix.

— 16 francs à Guillaume Van den Heuvel, représentant à Lille, pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers.

— 6 jours de prison à Charles Bosquet, 27 ans, mineur à Herlies, pour outrages aux agents.

COFFRES-FORTS contre le FEU et le VOL GRUSON 21, RUE ROYALE LILLE